



Association suisse de psychothérapie cognitive  
Schweizerischer Verein für kognitive Psychotherapie  
Associazione svizzera di psicoterapia cognitiva  
Swiss association for cognitive psychotherapy

## Critères d'adhésion

Ces critères sont inspirés des différents modèles de formation en TCC existant en Europe et en Amérique du Nord.

### Membre ordinaire

Peuvent devenir membres ordinaires les psychologues et les médecins formés à la Psychothérapie cognitivo-comportementale qui justifient de :

- 350 heures de formation en TCC
- 100 séances (45 min) de supervision en TCC
- 5 traitements TCC terminés et certifiés par un superviseur
- 20 séances (45 min) d'expérience thérapeutique personnelle en TCC

Les personnes ayant obtenu un DAS ou un MAS en Psychothérapie cognitivo-comportementale de l'Université de Genève sont acceptées comme membre ordinaire sur présentation de leur diplôme.

Les personnes ayant obtenu un titre fédéral de formation postgrade en psychothérapie ou un titre étranger de formation postgrade reconnu comme équivalent au sens de la LPsy ou FMH en Psychothérapie cognitivo-comportementale sont admises comme membre ordinaire sur la présentation du titre ou de l'attestation de reconnaissance de la PsyCo (Commission des professions de la psychologie) ou de la MEBEKO (Commission des professions médicales).

Comme l'ASPCo est affiliée à la FSP, les membres ordinaires psychologues doivent également adhérer à la FSP via notre Association.

### Membre candidat

Peuvent devenir membres candidats les psychologues et les médecins se destinant à devenir psychothérapeutes en Psychothérapie cognitivo-comportementale. Les membres candidats sont invités à participer aux formations proposées par l'ASPCo et/ou à d'autres formations en Psychothérapie cognitivo-comportementale. Ce statut est provisoire et il ne peut être prolongé au-delà de 6 ans.

### Documents à fournir

- Le formulaire de demande d'adhésion
- Une copie de vos diplômes de formation
- Un CV
- Les deux formulaires de parrainage

### Membre de soutien

Peuvent devenir membres de soutien les personnes qui ne remplissent pas les conditions pour devenir membres ordinaires mais qui sont intéressées par les buts de l'Association. Seul un CV ainsi que vos adresses professionnelles et privées doivent accompagner votre demande.

**Les candidatures doivent être adressées au secrétariat par courriel ou par poste.**